



**Compte rendu de la réunion du
16 novembre 2020 préalable à
l'Assemblée générale électronique
des 17 et 18 novembre 2020**

Sommaire

Accueil	3
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 octobre 2020	3
Désignation dans un organisme extérieur.....	4
Démissions	4
Budget rectifié 2020 et budget primitif 2021	4
Plan de transformation et de redimensionnement interne de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et ses impacts sur l'emploi	16
Informations du Président et des Présidentes de délégation	21
Débat et questions diverses.....	25
Clôture de séance.....	25
Date de la prochaine Assemblée générale	29

Accueil

Le Président Philippe VALENTIN salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue à :

Madame Cécile DINDAR, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Secrétaire générale de la Préfecture du Rhône ;

Monsieur Christophe BARRAT, Directeur adjoint du Pôle Gestion Publique de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône ;

Monsieur Philippe GUERAND, Président de la CCI de région.

Le Président Philippe VALENTIN souligne que cette AG est très particulière se tenant à distance. Les membres sont donc réunis pour une réunion d'information préalable à l'Assemblée générale. Le règlement intérieur ne prévoyant pas la tenue des AG en visioconférence, un vote électronique sera organisé à compter du 17 novembre 8h00 jusqu'à mercredi 18 novembre 18h00.

Le Président Philippe VALENTIN présente Philippe VIAL-GRELIER, Directeur Général adjoint Business, qui deviendra Directeur Général en février. Il lui souhaite la bienvenue et le laisse se présenter.

Philippe VIAL-GRELIER salue l'Assemblée. Entrepreneur depuis plus de 20 ans dans la région lyonnaise dans le secteur des nouvelles technologies et plus particulièrement des logiciels pour opérateurs de téléphonie mobile et fixe, il a développé deux start-ups qui ont ensuite été adossées à des groupes industriels plus puissants. Il a un parcours dans le high tech, avec un profil business finance.

Il est heureux de rejoindre la CCI et d'essayer de transmettre cette philosophie et d'aider les autres entrepreneurs dans la mesure de son expérience et des fortes compétences qu'il a déjà pu identifier.

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 octobre 2020

Le Président Philippe VALENTIN demande s'il y a des questions sur le PV de l'AG du 5 octobre 2020. *Pas de remarques.*

L'approbation de ce PV correspond à la 1^{ère} résolution de la consultation par voie électronique.

Désignation dans un organisme extérieur

Le Président Philippe VALENTIN informe de la désignation de Jacques DESCOURS, en remplacement d'Évelyne GALERA au sein de la commission vidéoprotection de la Préfecture du Rhône.

Évelyne GALERA ayant déjà fait deux mandats, il n'était pas possible d'un point de vue statutaire d'en faire un troisième.

Le Président salue son engagement.

Démissions

Le Président Philippe VALENTIN informe des démissions de :

- Dominique BOUVIER, démissionnaire de son mandat de membre élu en date du 26/10/2020.
- Philippe THEOLIER, démissionnaire de son mandat de membre associé en date du 30/09/2020.

Budget rectificatif 2020 et budget primitif 2021

Le Président Philippe VALENTIN remercie très sincèrement Catherine SANNIER qui est présente malgré des soucis de santé.

Catherine SANNIER rappelle en introduction de ce vote budgétaire les modalités d'élaboration de ce budget dans un contexte particulier. Les contraintes administratives obligent à envoyer à l'Assemblée générale les budgets 15 jours avant sa tenue et avant cet envoi, il faut obtenir l'avis de la Commission des Finances et du Bureau et avoir le temps de préparer les documents pour fournir la meilleure information à la Commission des Finances et au Bureau. En conséquence, le budget rectificatif 2020 ainsi que le budget primitif 2021 ont été finalisés mi-octobre. C'est un élément très important à prendre en compte dans la mesure où mi-octobre, l'on n'était pas encore en confinement. Ces budgets ont été faits

avec la meilleure sincérité et les meilleures informations à date, mais ne tiennent pas compte des derniers éléments intervenus depuis mi-octobre.

En revanche, il est primordial de présenter le budget rectificatif 2020 et le budget primitif 2021 pour deux raisons :

- donner de la lisibilité sur les éléments financiers de la CCI au vu de forts enjeux dont le vote du plan de transformation avec les suppressions et créations de postes ;
- tenir compte de la filialisation de CCI Formation au 1^{er} juillet 2021.

Par ailleurs, il était important de voter ces budgets, au-delà de l'information et de la lisibilité en termes d'indicateurs financiers et de l'obligation légale dans la mesure où pour réaliser les opérations de plan de transformation, suppressions et créations de postes et filialisation de CCI Formation, les impacts doivent être inscrits au budget.

BUDGET RECTIFICATIF 2020

2020 est une année particulièrement compliquée pour l'ensemble de l'économie française et deux établissements de la CCI ont particulièrement été impactés par cette crise sanitaire et économique, à savoir CCI Formation et le Banc National d'Épreuve.

Les collaborateurs de la CCI ont été particulièrement impliqués dans les fonds d'aide et de relance des entreprises et l'année a été marquée par la transformation de la CCI avec un changement d'organisation et un contexte de baisse de ressource fiscale. Bien que la baisse soit limitée cette année et l'année prochaine, les conséquences sur les budgets sont tout de même conséquentes. Mais surtout, deux éléments ont particulièrement impacté le budget rectificatif 2020 dont un lié directement à la crise sanitaire et la crise économique, à savoir l'arrêt de la distribution de dividendes d'Aéroports De Lyon pour 8 M€/an, sachant que ces résultats financiers permettaient d'équilibrer le résultat net de la CCI qui a un résultat d'exploitation déficitaire depuis plusieurs années. Le deuxième élément est l'impact du plan de suppression de postes chiffré dans le budget rectificatif 2020 car les indemnités de suppression de postes ainsi que les coûts liés à l'accompagnement des collaborateurs seront comptabilisés dans le budget exécuté 2020 dans la mesure où si l'AG vote favorablement le plan de transformation comprenant les suppressions de postes et les créations de postes, cette évaluation chiffrée des indemnités impactera le budget exécuté 2020.

1 – COMPTE DE RÉSULTAT

a) Le compte d'exploitation

La ressource fiscale s'inscrit à 18 347 K€, soit en diminution de 177 K€ par rapport au Réalisé 2019, mais en nette progression par rapport au montant attendu au BP 2020 (+3 176 K€). Cette progression est la résultante des annonces de l'État du mois d'octobre 2020 suite à l'investissement du réseau des CCI dans la crise économique et sanitaire du printemps 2020.

Les ventes et prestations de services sont en chute, à – 5 263 K€ par rapport au budget primitif 2020.

À noter principalement :

- Une diminution du Chiffre d'Affaires de CCI Formation de 2 661 K€
- Une diminution du Chiffre d'Affaires du Banc d'Épreuve de 652 K€
- Une diminution du Chiffre d'Affaires du pôle Salons de 440 K€ (report ou annulation de l'ensemble des événements)
- Une diminution du Chiffre d'Affaires des pôles « opérationnels » de 1 045 K€ (dont - 440 K€ pour le pôle commerce (essentiellement lié au report du forum franchises) ; dont - 278 K€ sur les formalités)
- Refacturation des charges de structure CCI à l'Aéroport et au Banc d'Épreuve : cette ligne a été sortie du Chiffre d'Affaires au Rectifié pour s'inscrire sur la ligne Transfert de charges (418 K€) et ainsi être en cohérence avec le traitement comptable du Réalisé 2019.

Les subventions d'exploitation sont en diminution de 208 K€ par rapport au BP 2020, avec les variations suivantes :

- Une diminution de 294 K€ sur CCI Formation (-269 K€ de Taxe d'Apprentissage)
- Une diminution de 252 K€ sur l'Aéroport de Saint-Étienne
- Une augmentation de 200 K€ sur le pôle Innovation (hausse par rapport au BP, mais stable par rapport au réalisé 2019 ; cette subvention supplémentaire s'accompagne d'une hausse des charges d'honoraires de 188 K€)
- Une augmentation de 158 K€ sur le pôle Formalités (collecte Taxe Apprentissage)

Les transferts et autres produits apparaissent en hausse de 434 K€ VS BP 2020 (enregistrés en chiffre d'affaires au BP. Cf. supra)

Les reprises de provisions se montent à 588 K€, et sont constituées de la reprise la provision passée sur l'exercice 2019, au titre du coût des licenciements de

collaborateurs des services Apprentissage et Orientation (suppressions de postes votées en AG de décembre 2019).

Les achats et charges externes sont en diminution de 1 890 K€ par rapport au Primitif 2020, avec notamment :

- Une baisse de 499 K€ pour CCI Formation liée à la diminution de l'activité
- Une baisse de 197 K€ sur l'Aéroport de Saint-Étienne
- Une baisse de 151 K€ sur le Banc d'Épreuve
- Une baisse 404 K€ sur les honoraires « non opérationnels » (l'enveloppe du budget primitif était essentiellement liée à la Transformation de la CCI)
- Une baisse de 154 K€ sur le pôle Salons
- Une hausse de 114 K€ liée aux frais COVID
- Une baisse de 891 K€ sur les pôles opérationnels
- Une hausse de 142 K€ en gestion immobilière
- Une hausse de 56 K€ des coûts DSI

Les impôts et taxes, essentiellement taxes foncières, augmentent légèrement par rapport au BP20 (+58 K€).

Le coût du personnel mis à disposition par la CCIR est en augmentation de 729 K€ par rapport au primitif 2020.

La masse salariale 2020 prend en compte le coût des licenciements des collaborateurs des services Apprentissage et orientation (coûts compensés par la reprise de provisions de 588 K€).

Le reste de l'augmentation est lié aux départs de collaborateurs via le dispositif de la CCART (cessation concertée de la relation de travail), le pendant de la rupture conventionnelle dans le privé, sur l'ensemble de l'année 2020.

À noter que sans les coûts cités ci-dessus, la Masse Salariale se présenterait en économie par rapport au BP 2020.

Le poste « autres frais de personnel » est en baisse de 152 K€ par rapport au Primitif 2020, en lien avec la baisse d'activité, et le recours au chômage partiel pour le Banc d'Épreuve.

Les dotations aux amortissements restent stables par rapport au BP 2020.

Des dotations aux provisions ont été inscrites pour un montant de 12 040 K€ : Elles se composent pour 11 590 € d'une provision pour le coût de la restructuration (coûts qui impacteront l'année 2021) : suppressions de postes qui seront soumises au vote de l'AG.

Cette provision est composée de 9 716 K€ au titre des suppressions de postes sur la CCI « cœur de métier » et de 1 874 K€ au titre des suppressions de postes sur la formation.

Ces montants doivent couvrir les montants des indemnités de licenciement pour suppressions de postes des collaborateurs qui seraient concernés, du coût de leur Masse Salariale de janvier à fin mai 2021 (date de départ officielle actuellement envisagée) et du coût maximal de formation consenti par la CCI pour les personnels licenciés (5 000 € / collaborateur).

Les dotations aux provisions intègrent également un montant de 450 K€ au titre des dépréciations créances clients ; cette provision concerne principalement les créances CCI Formation.

Les **subventions versées et autres charges** sont stables par rapport au BP 2020 (+29 K€).

Le résultat d'exploitation apparaît fortement déficitaire et s'inscrit à - 16 313 K€. En retraitant le montant des provisions le déficit serait de -4 273 K€, soit stable par rapport au BP 2020.

b) Les résultats financiers et exceptionnels

Le résultat financier est en chute par rapport au primitif 2020 (-8 537 K€), et s'inscrit à +114 K€. Cela est dû à l'absence de dividendes Aéroport de Lyon, prévus pour 8 570 K€ au BP 2020.

Le résultat exceptionnel est en hausse de + 43 K€ par rapport au primitif 2020, et s'inscrit à + 661 K€ : il intègre notamment une cession de terrain sur l'Aéroport de Saint-Étienne (impact + 269 K€ sur le résultat exceptionnel).

L'impôt sur les sociétés augmente légèrement (+20 K€) par rapport au BP 2020.

Au total, le résultat net fait ressortir un déficit de - 15 671 660 €, en dégradation de plus de 20 M€ par rapport au primitif 2020 qui s'établissait à + 4 915 689 €.

Ce résultat net intègre sur la ligne dotations aux provisions le coût de plan de suppression de postes pour 11 590 K€. Le budget serait déficitaire de l'ordre de 4 082 K€ sans ce plan de suppression de postes.

2 – TABLEAU DE FINANCEMENT

Au niveau des emplois :

Les investissements incorporels et corporels s'élèvent à 1 663 K€, en diminution de - 4.6 M€ par rapport au primitif 2020. Cette diminution est en grande partie due au report des travaux d'optimisation des espaces, initialement prévus au Palais de la Bourse et aux sièges des délégations de Roanne et de Saint-Étienne, mais également au report de travaux prévus au Banc National d'Épreuve.

Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 581 K€ comme prévu au primitif 2020.

Au niveau des ressources :

Des éléments présentés dans la partie compte de résultat découle une chute de la Capacité d'Autofinancement qui s'établit à -2,2 M€, soit - 9,3 M€ par rapport au primitif.

Des cessions immobilières (Montbrison et Aéroport de Saint-Étienne) dégagent une ressource budgétaire de 455 K€.

Ces éléments engendrent un solde budgétaire déficitaire de - 4 M€.

3 – FONDS DE ROULEMENT

Ce budget rectificatif fait ressortir un fonds de roulement net projeté à fin 2020 de 34.8 M€, pour un montant au budget exécuté 2019 de 38.9 M€, soit une variation du fonds de roulement net négative à hauteur de 4,1 M€.

Le fonds de roulement net représente environ 7 mois de charges.

L'écart de 20,6 M€ entre le budget rectifié 2020 et le budget primitif 2020 s'explique par :

- + la ressource fiscale en progression par rapport à ce qui était prévu au budget primitif 2020, cela ayant permis d'ajuster les revenus à 3,2 M€, mais sur plusieurs années la baisse de ressource fiscale reste très significative, de 2018 à 2022 - 6,6 M€
- + une baisse de chiffre d'affaires et de subventions de 5,5 M€ :

Deux activités ont particulièrement souffert de la crise sanitaire et de la crise économique, CCI Formation a notamment vu son chiffre d'affaires diminuer de 26 % et le Banc National d'Épreuve a subi une baisse de 24 %, sachant qu'il a été fermé trois semaines au début du premier confinement. Également, le pôle Salons et Événements perd 100 % de son chiffre d'affaires avec une diminution de 440 000 € et les pôles opérationnels voient leur activité se réduire de 25 %, 0,5 M€. Enfin, à noter la diminution de taxe d'apprentissage sur CCI Formation de 268 000 €.

- + une baisse des achats et charges externes qui vient améliorer le résultat de 1,9 M€ :

L'activité n'étant pas là, la CCI a réduit la voilure, néanmoins la masse salariale étant un élément important du budget, il n'a pas été possible d'amortir la charge à hauteur de la

diminution du chiffre d'affaires et des subventions. Pour rappel, en tant qu'établissement public, la CCI ne bénéficie pas du chômage partiel.

Et CCI Formation voit une diminution de ses dépenses hors masse salariale d'environ 500 000 €, 9 %, le Banc National d'Épreuve de 152 000 €, 13 %, et les pôles opérationnels pour 900 000 €, à - 34 %.

La CCI n'a pas consommé le budget honoraire à hauteur de 400 000 €, ce qui génère des économies. Et pour le pôle Salons, il y a une économie sur les achats et charges externes du fait de la non-tenue des salons et événements pour 154 000 €.

En parallèle, les dépenses liées à la crise sanitaire représentent 114 000 €. De même, en tant qu'établissement public, la CCI n'a pas pu avoir recours aux aides que les entreprises du privé peuvent avoir.

- + une provision pour restructuration (coût du plan social 2021) de 11,6 M€,
- + une baisse du résultat financier de 8,5 M€.

Catherine SANNIER rappelle que les collaborateurs de la CCI sont salariés de la CCIR et l'augmentation de 729 000 € intègre le coût de licenciement des collaborateurs des services apprentissage et orientation. Ceci est lié au vote de l'Assemblée Générale de décembre 2019. Ce coût est compensé par la reprise de provision de 588 000 € passée dans les comptes 2019.

Par ailleurs, l'augmentation est liée à la dizaine de départs de collaborateurs avec le dispositif de CCART, ouvert à compter de février 2020, pour un montant de 382 000 €. Ce coût de CCART a été acté dans le budget uniquement pour les collaborateurs dont la rupture conventionnelle a été validée à mi-octobre.

Sans le coût des licenciements des collaborateurs du service apprentissage et orientation et les CCART, la CCI aurait une économie de masse salariale de 240 000 €, hors plan de suppression.

Les autres frais de personnel concernent les collaborateurs des structures, des sociétés industrielles et commerciales du Banc National d'Épreuve et de l'aéroport qui sont bien collaborateurs CCI Lyon métropole et non pas CCIR. C'est une spécificité réglementaire. Cette ligne fait apparaître une économie de 152 000 € liée notamment au recours au chômage partiel pour le Banc National d'Épreuve de 49 000 €.

Catherine SANNIER fait ensuite un focus sur les activités et les établissements les plus impactés par la crise sanitaire et la crise économique, à savoir CCI Formation et le Banc National d'Épreuve :

- CCI Formation : baisse de 24 % du chiffre d'affaires sur une base de 7,5 M€, la taxe d'apprentissage s'élève à 201 000 € avec une diminution de 268 000 € et on a une baisse de charges externes de l'ordre de 500 000 €. Le résultat net de CCI Formation est déficitaire de 2,2 M€ alors que l'activité depuis 2019 était revenue à l'équilibre.
- Banc National d'Épreuve : le résultat net est déficitaire de 800 000 € contre - 400 000 € prévu au BP, pour un chiffre d'affaires de 2 M€, qui s'était établi ces dernières années plutôt aux alentours de 2,7 M€. La diminution du chiffre d'affaires n'a pas pu être compensée et ajustée au niveau des charges dans la mesure où la masse salariale est un élément important du compte de résultat.

Pour établir la provision pour coûts de restructuration à 11 590 K€, il a fallu prendre un certain nombre d'hypothèses, à savoir une sortie nette de 70 collaborateurs, sachant que dans le mécanisme de plan de suppression de postes il y a aussi des créations de postes. Ainsi, certains collaborateurs pourront bénéficier d'un reclassement au sein de la CCI, mais ces reclassements qui interviendront entre janvier et février 2021 ne permettent pas d'avoir une vue et une estimation fiable à ce jour et par conséquent, il a été préférable de partir sur l'hypothèse qui semblait la plus juste, à savoir 70 départs nets, avec un coût d'indemnités de licenciements ajusté sur les coûts de licenciements les plus élevés des collaborateurs présentant la plus forte ancienneté. Et il a été intégré à ces 70 départs nets le coût de l'enveloppe formation et de l'accompagnement au reclassement externe accordée aux collaborateurs licenciés, budgétée à 5 000 €/personne.

La provision de 11,5 M€ comprend 1,9 M€ pour CCI Formation.

Par ailleurs, la CCI n'a pas pu réaliser les investissements sur 2020 comme elle le souhaitait, ayant notamment fait le choix de ralentir certains projets dans le cadre de sa transformation, notamment sur la transformation des espaces sur les délégations. Il fallait que ces projets soient alignés avec la réorganisation de la CCI. Et un certain nombre de sujets liés notamment à la filialisation de CCI Formation ont entraîné un décalage de travaux. Quant au Banc National d'Épreuve, de par le changement de direction, la CCI n'a pas souhaité enclencher tout de suite les investissements dans la mesure où elle attendait que le directeur prenne ses fonctions pour avoir une meilleure lisibilité et souhaitait également avoir plus de lisibilité sur le business plan du Banc National d'Épreuve.

Par rapport au budget exécuté 2019, les chiffres du budget rectificatif 2020 sont les suivants :

- baisse de la TFC de 0,2 M€
- baisse des ventes et prestations de 5,3 M€ liée notamment au Bourget, opération bisannuelle qui n'a pas lieu en 2020. La perte s'élève à 1,2 M€ en ventes et en prestations, mais il faut tenir compte d'une économie de 1 M€ en achats et charges externes sur cette opération positive.
- baisse de 1,7 M€ sur CCI Formation.
- perte de 1,5 M€ sur les pôles opérationnels.
- perte de 0,5 M€ sur le BNE
- perte de 0,3 M€ sur le pôle Salons.
- baisse des subventions d'exploitation reçues de 1,8 M€ dont 1,2 M€ sur la taxe d'apprentissage, 0,2 M€ sur le salon du Bourget, 0,1 M€ aéroport de Saint-Étienne et 0,1 M€ pour le pôle opérationnel.

Sur les actions et charges externes, de par l'opération bisannuelle du Bourget, une économie de 1,3 M€ est réalisée, sur le pôle opérationnel la CCI réalise une économie du fait de la diminution de l'activité de 1,3 M€ et il y a l'effet des Musées des tissus et des arts décoratifs dont le coût de sortie vers le Groupement d'Intérêt Public était chiffré à 800 000 € sur 2019, coût que la CCI n'a plus à porter sur 2020. Enfin, sur CCI Formation la baisse de l'activité par rapport à 2019 engendre une économie sur les achats et charges externes de 400 000 €.

Par rapport au BE 2019, la masse salariale est en hausse de 1,3 M€, ceci étant lié aux indemnités de suppressions de postes sur le service apprentissage et orientation et à l'ouverture du dispositif CCART. Il y a aussi une hausse des provisions de 8,8 M€ par rapport au réalisé 2019, liée au plan de suppression de postes, diminuée des subventions versées et autres charges de 0,4 M€.

Le résultat financier chute à hauteur de 7,6 M€, le résultat exceptionnel est en baisse de 0,3 M€ et par rapport à 2019 on a l'impact de la restructuration juridique d'EM Lyon qui a coûté 3,65 M€, ce qui explique le différentiel de résultat net déficitaire de 15,7 M€ en 2020 versus un résultat positif réalisé 2019 de 3,7 M€.

Le Président Philippe VALENTIN précise que c'est un choix compliqué et assumé. La CCI aurait eu la capacité de tenir, mais ça aurait été une catastrophe dans deux à trois ans. La

CCI a explicité ce choix assumé et réfléchi à la CCI de région, à CCI France, à la Préfecture et aux organisations patronales, le but étant d'assurer sa pérennité.

Il a été tenu compte de la stagnation du prélèvement de la taxe de ressource fiscale en termes de licenciements. Mais la démarche ne se base pas que sur l'ajustement de la masse salariale, la CCI a d'abord travaillé sur les leviers de frais généraux, de l'immobilier, des filiales, du chiffre d'affaires potentiels et seulement après au niveau de la masse salariale qui représente plus de 50 %.

Il faut également bien avoir en tête que la CCI ne bénéficiera pas des dividendes d'Aéroports de Lyon d'un montant de 8 M€ et de ceux d'Eurexpo pendant quelques années.

Il insiste par ailleurs sur l'accompagnement hors norme des salariés, tout le monde a eu un entretien physique ou à distance et une enveloppe de 5 000 €/personne est prévue. Tout cela permet de se mettre en ordre de marche, l'objectif étant d'arriver à l'équilibre à 2023.

Ce choix a été challengé depuis plus d'un an, c'est une décision lourde de conséquences, mais le Bureau a travaillé et a cherché à limiter la casse au maximum.

BUDGET PRIMITIF 2021

1 – COMPTE DE RÉSULTAT

a) Le compte d'exploitation

La ressource fiscale reprend sa baisse sur 2021 (- 2 187 K€ par rapport au BR 2020) et est inscrite pour un montant de 16 160 K€.

Les ventes et prestations de services sont en baisse de 1 914 K€ par rapport au budget rectificatif 2020.

À noter principalement :

- une diminution de 3 076 K€ sur CCI Formation (pour rappel : le budget de CCI Formation a été impacté de la filialisation au 01/07/2021)
- une diminution de 221 K€ sur l'aéroport (passage en régie de la gestion)
- une hausse de 466 K€ sur le Banc d'Épreuve
- Une augmentation de 935 K€ sur les produits des loyers (dont 700 K€ sur le bâtiment de Vaise, 61 K€ au 3 place de la Bourse, 60 K€ sur le bâtiment École de Saint-Étienne)

Les subventions d'exploitation sont en baisse de 1 950 K€ par rapport au rectificatif 2020, avec principalement :

- une baisse de 1,8 M€ sur l'Aéroport de Saint-Étienne (passage en régie)

Les transferts de charges et autres produits sont en baisse de 274 K€ par rapport au BR 2020 (suppression du montant « charges de structure CCI » refacturées à l'Aéroport)

Les Reprises de provisions s'inscrivent pour 11 590 K€ (soit +11 040 K€ VS BR 2020) : il s'agit du montant de provision passé sur l'année 2020 pour couvrir le coût du plan de restructuration, dont les coûts seront inscrits en Masse Salariale sur 2021

Les achats et charges externes sont en forte baisse par rapport au BR 2020 (- 3 839 K€), avec notamment :

- une baisse de 2 407 sur CCIF
- une baisse de 1 395 K€ sur l'aéroport
- une hausse de 173 K€ sur le Banc d'Épreuve
- Une baisse de 134 K€ sur les bâtiments de Vaise et Ecully (après une augmentation sur 2020)

Les impôts et taxes, essentiellement taxes foncières et taxes d'habitation, sont en baisse de 137 K€ (Aéroport et CCI Formation)

Le coût du personnel mis à disposition par la CCIR est en hausse de 6 652 K€ par rapport au BR 2020.

La masse salariale 2021 intègre le coût du plan de restructuration provisionné pour 11 590 K€.

La masse salariale sur CCI Formation couvre les 6 premiers mois de 2021, ce qui représente une baisse de 1 950 K€.

En dehors de ces impacts, la Masse Salariale enregistre une baisse de 3 M€ (l'économie attendue sur une année pleine du plan de suppression de poste est estimée à 4,4 M€ - y compris CCI Formation).

Le poste « autres frais de personnel » est en baisse de 453 K€ par rapport au Rectifié 2020 (passage en régie de l'Aéroport).

Les dotations aux amortissements sont en hausse de 295 K€ par rapport au BR 2020, en lien direct avec le report des investissements.

Les dotations aux provisions se montent à 850 K€ (soit -11 190 K€ VS BR 2020) : comme pour 2020, au vu de l'incertitude du contexte, une provision sur créances de 450 K€ a été intégrée.

Une deuxième provision concerne le risque lié au refus de transfert par le personnel de CCI Formation au moment du passage en filiale : cette provision s'inscrit pour 400 K€, qui représente un tiers du risque maximal.

Les **subventions versées et autres charges** sont inscrites en baisse de 123 K€ par rapport au rectificatif 2020.

Le résultat d'exploitation est déficitaire et s'inscrit à – 2 801 K€.

L'équilibre d'exploitation est prévu pour 2022 en intégrant d'autres mesures.

b) Les résultats financiers et exceptionnels

Le résultat financier reste stable par rapport au BR 2020 et s'inscrit à + 128 K€.

Le résultat exceptionnel est lui en hausse de + 112 K€ par rapport au BR 2020 et s'inscrit à + 773 K€.

L'impôt sur les sociétés a été inscrit à l'identique du BR 2020, soit à 135 K€.

Au total, le résultat net affiche un déficit de - 2 036 037 €, en nette amélioration par rapport au Rectifié 2020 qui s'établissait à - 15,7 M€.

2 – TABLEAU DE FINANCEMENT

Au niveau des emplois :

Les investissements incorporels et corporels s'élèvent à 4,5 M€, en nette augmentation (+ 2.9 M€) par rapport au rectificatif 2020.

Comme évoqué pour le rectifié 2020, cette augmentation est due au report des travaux de transformation des espaces prévus au Palais de la Bourse et sur l'hôtel consulaire de la délégation de Saint-Étienne (Travaux Saint-Étienne : présentés en commission des finances du 29/09/2020).

Les investissements 2021 intègrent également les travaux d'aménagement du bâtiment de CCI Formation à Vaise pour 1,05 M€ (également présenté en commission des finances).

En immobilisation financière, nous retrouvons un montant de 1 M€ qui concerne la filialisation de CCI Formation ; il s'agit du montant en capital qu'apporterait la CCI au sein de la SAS CCI Formation Pro.

Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 542 K€.

Au niveau des ressources :

Des éléments présentés dans la partie compte de résultat découle une Capacité d'Autofinancement fortement dégradée qui s'établit à -10,3 M€.

Ces éléments engendrent un solde budgétaire déficitaire de – 16.4 M€.

3 – FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement net projeté à fin 2021 s'établirait à 17.9 M€, pour un montant au budget rectificatif 2020 de 34.8 M€, soit une variation du fonds de roulement net très fortement négative à -16,9 M€.

Le fonds de roulement net représente désormais environ 4 mois de charges à fin 2021 VS environ 7 mois de charges à fin 2020, et ce en lien avec le coût du plan de restructuration, et des différents investissements présentés.

Jean MOUGIN propose la résolution n°2 portant sur le budget rectifié 2020 et le budget primitif 2021 tels que les a exposés Catherine SANNIER. Il n'a pas de remarques sur les comptes tels qu'ils ont été proposés.

Il a conscience que dans cette période il est compliqué de suivre l'évolution des différents grands postes, mais l'objectif est de revenir très vite dans des équilibres permettant d'assurer le futur à partir de 2023. Il souligne que la CCI avait heureusement une bonne trésorerie grâce aux revenus financiers de l'Aéroport et de la Foire de Lyon, mais il faut tenir compte que ça n'est plus le cas à l'heure actuelle, il faut donc se restructurer et dans une CCI, ce sont principalement les charges qu'il faut diminuer et donc les effectifs.

La CCI a de la trésorerie, des actifs et prend des décisions pour passer un cap douloureux, mais c'est un choix assumé pour le Président Philippe VALENTIN.

Plan de transformation et de redimensionnement interne de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et ses impacts sur l'emploi

Le Président Philippe VALENTIN laisse la parole à Christophe DUDON.

Christophe DUDON rappelle que les élus ont été destinataires de deux documents en préparation du vote électronique dont un document présentant le plan, ses raisons et les détails en termes de conséquences en ressources humaines et de suppressions de postes et une note de délibération sur laquelle les élus devront se prononcer.

Ce plan de redimensionnement est à la fois un aboutissement et un nouveau départ. C'est un travail de longue haleine amorcé par Emmanuel IMBERTON et accéléré par Philippe VALENTIN, travaillant étroitement avec le Bureau, Yves CHAVENT, premier vice-président, et auquel ont collaboré beaucoup de personnes pour aboutir. Philippe DUDON salue à ce titre les directeurs et managers qui se sont impliqués dans la structure.

Ce plan a été présenté à l'État et l'on peut souligner la qualité de l'écoute dont la CCI a bénéficié de la part de Cécile DINDAR. Le travail avec la CCI de région a aussi été décisif puisqu'il a fallu présenter ce plan à CCI France et sans l'aide de la CCI de région, l'exercice aurait été plus difficile.

C'est aussi un nouveau départ, ce plan s'inscrit dans un objectif plus large qui est un plan de transformation et pose une organisation avec des partis pris qui sont un nouveau départ et le fait de changer de business model pour affronter les défis majeurs à venir. L'évolution des missions de la CCI est centrale, la CCI est cadrée par une convention d'objectifs et de moyens signée au niveau régional avec l'État et CCI France et un contrat d'objectifs et de performance qui permet de bien cadrer ses missions de service public, de justifier l'utilisation de la ressource fiscale et qui met de la cohérence dans la chaîne de solidarité : l'État est la tutelle de la CCI, CCI France définit la stratégie nationale, la CCIR définit la stratégie régionale. L'ensemble de cette cohérence permet de poser les bases sérieuses d'un plan de réorganisation et de transformation.

L'environnement de la CCI est en mutation, elle connaît des contraintes budgétaires très fortes, mais il faut aussi transformer son image qui est encore parfois incertaine auprès de ses ressortissants.

Les objectifs sont très clairs :

- mieux mettre en œuvre ses missions de service public dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens ;
- l'État incitant à développer les prestations facturées, la CCI a des marges de manœuvre, un terrain à occuper pour mieux répondre aux besoins des clients.

Les contraintes financières qui justifient en grande partie ce plan de redimensionnement sont importantes, le résultat net est structurellement négatif depuis plusieurs années, mais les dividendes des Aéroports permettaient de le masquer. La CCI a aussi une baisse de la ressource fiscale importante même si cette baisse en 2020 connaît une pause et que la

baisse sera moindre en 2021 et 2022, à ce titre il faut remercier l'État. Il faut tenir compte par ailleurs de l'intégration des produits financiers avec la fin des dividendes des aéroports, ce qui met en lumière le fort déficit structurel de la CCI.

Si rien n'était fait, la CCI aurait à nouveau un déficit structurel de l'ordre de 4 M€, il faut donc prendre des mesures fortes pour dégager une capacité d'autofinancement, anticiper des mauvaises nouvelles qui pourraient arriver et notamment, lorsque EM Lyon rejoindra son établissement de Gerland, la CCI perdra les loyers d'Ecully, il faut donc envisager d'éventuelles baisses de ressource fiscale.

Le plan établi permet d'être à l'équilibre à court terme. Mais ce n'est qu'un levier parmi d'autres, la CCI a développé en parallèle des groupes de travail pour s'attaquer aux coûts liés aux bâtiments afin d'optimiser les surfaces immobilières, diminuer les frais généraux, optimiser les participations dans les filiales et développer des revenus additionnels dans le cadre de la nouvelle organisation. La diminution de la masse salariale n'est donc qu'un élément parmi d'autres, bien qu'étant un élément important.

Ce redimensionnement est posé dans le cadre d'une transformation plus globale visant à donner à la CCI une organisation pérenne, agile, plus tournée vers le client et à ce qu'elle soit un acteur central au côté des chefs d'entreprise et des acteurs du territoire.

La CCI doit être capable :

- d'être au service de toutes les entreprises et non pas simplement d'un noyau d'entreprises par des formules d'abonnement ;
- de déployer rapidement les dispositifs de l'État en soutien aux entreprises industrielles ou aux commerçants ;
- de co-construire des projets de développement territorial ;
- de maîtriser sa data pour connaître précisément les enjeux des entreprises et des territoires ;
- et elle doit être pilotée par une logique de résultats et non plus par une logique de moyens.

Tout cela passe par la transformation de l'organisation et il convient de rappeler que le cœur de cette transformation repose sur trois piliers importants que sont les chefs de marché qui vont piloter la stratégie de la CCI et qui vont pouvoir s'appuyer sur une direction des ressources et expertises et sur une nouvelle direction commerciale. Ces marchés sont les grands comptes privés, les entreprises en croissance, les PME TPE, les jeunes entreprises,

les porteurs de projet, les acteurs publics et socio-économiques qui seront confiés à cinq chefs de marché.

Ce plan de redimensionnement est important, passant de 424 postes budgétés à 334, l'effet de réduction s'élève à 90 postes et représente 5 M€ d'économie récurrente pour la CCI. En revanche, l'impact social est moins fort dans la mesure où la CCI a ouvert la possibilité pour certains collaborateurs de partir de manière volontaire avec la CCART et où il y a un certain nombre de départs naturels dont les départs en retraite au nombre de 28. Au global, une centaine de personnes sont concernées par une éventuelle suppression de poste, mais la CCI crée d'un autre côté 61 postes. Au total, 90 postes vont disparaître, mais l'impact social est moindre compte tenu des départs envisagés.

Avec 100 licenciements envisagés et 61 postes créés et s'il est possible de reclasser toutes les personnes sur les postes ouverts, il n'y aurait que 39 départs nets. Toutefois, il a été prudent de prendre une hypothèse différente sachant qu'un certain nombre de collaborateurs n'accepteront pas de reclassement et qu'un certain nombre de postes seront ouverts à l'extérieur, ayant besoin de recruter des personnes ayant une compétence dont la CCI ne dispose pas dans son organisation.

Au final, avec ce plan de redimensionnement, la CCI se veut plus opérationnelle. Elle passe de 282 collaborateurs, hors Formation, Aderly, Aéroports et musées, à 202 collaborateurs, mais avec une organisation différente ayant au cœur de cette organisation les chefs de marché, les ressources et expertises et la direction commerciale nouvelle, les services administratifs et les services supports étant fortement diminués (le taux de services supports passe de 31,70 à 20,80) et une organisation plus qualifiée.

Christophe DUDON présente ensuite le cœur des métiers qui peuvent être mobilisés aujourd'hui et demain au service des entreprises : des chargés de relation client, des conseils à l'international, des conseils industrie, conseils commerce, à l'entrepreneuriat, développement durable ou numérique.

Le but pour la CCI est aussi de revoir ses relations avec le territoire. Pour cela, les conseils, expertises et ressources commerciales sont répartis, l'ambition étant de créer des comités de développement territorial qui s'assurent de la cohésion de la stratégie sur les territoires et de faire émerger des projets de territoire ; un poste de chef de projet territoire a été créé sur la Loire notamment pour porter ces projets de territoire.

Quant au volet social, les mesures d'accompagnement sont importantes. La CCI de région porte un plan de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour les collaborateurs en interne lorsqu'ils sont reclassés sur des postes de qualification différente qui pourra être mobilisé pour des reclassements de personnels en externe. Un accompagnement de longue durée sera proposé aux collaborateurs qui souhaitent en bénéficier avec BPI Groupe et une enveloppe de formation de 5 000 € est prévue.

En termes de calendrier, l'Assemblée générale de CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne se prononce sur ce sujet les 17 et 18 novembre 2020 et l'Assemblée générale de la CCI de région officialisera ces actions le 9 décembre et dès le lendemain, la CCI pourra commencer à déployer ses actions.

Ce plan de redimensionnement qui s'inscrit dans un plan de transformation plus global permet d'avoir une CCI plus opérationnelle, qualifiée, connectée à ses territoires et une CCI force de propositions dans son réseau et son écosystème.

Le Président Philippe VALENTIN remercie Christophe DUDON et son équipe pour leur investissement.

Il demande s'il y a des questions.

Philippe GUERAND souligne que la CCI de région soutient totalement le plan qui vient d'être présenté et qu'il le soumettra aux voix lors de son Assemblée générale du 9 décembre, en l'état. Il estime que ce plan est courageux et visionnaire parce qu'il prépare l'avenir. Il prend en compte le contexte budgétaire particulier national puisque, grâce à l'action des Chambres, le réseau des CCI a pu récupérer 100 M€ en 2020 et a également récupéré une partie récurrente de la taxe qui s'élève au total à 150 M€/an puisque grâce à l'action de Pierre GOGUET et à la décision de Bruno Le MAIRE, la baisse de la taxe au niveau nationale sera limitée à 520 M€ en 2022 contre les 370 000 € prévus. C'est une excellente nouvelle pour le réseau ; en contrepartie, le réseau s'est engagé auprès du Gouvernement à assumer et diffuser le plan de relance de toutes ses forces.

Le Président Philippe VALENTIN fait part de l'excellente collaboration entre la CCI et la CCI de région et remercie Philippe GUERAND et ses équipes. La période est d'une complexité extrême, mais tous savent trouver les automatismes du chef d'entreprise, travailler en mode collaboratif et dans la bienveillance face à une situation très compliquée.

Jean-Michel JOLY demande quelle est la situation dans les autres Chambres de la région, notamment les plus petites et plus vulnérables et s'il y a la même dynamique.

Philippe GUERAND précise que des chambres métropolitaines ont engagé depuis plusieurs années des changements importants notamment Grenoble a basculé une partie de formation très forte, Clermont-Ferrand a également diminué fortement ses effectifs et a vendu des bâtiments dont son siège historique et la CCI de Haute-Savoie qui est prise dans la métropole genevoise a opéré des réductions de coûts très fortes depuis un certain nombre d'années.

Quant aux Chambres moyennes (Ain, Drôme, Savoie, Nord Isère), elles ont également enclenché des mouvements d'économie forts. Elles sont plus en difficulté que les premières citées.

Puis il y a les petites chambres (Cantal, Haute Loire, Allier, Ardèche et la CCIL du Beaujolais). La loi prévoit que les petites Chambres soient protégées, elles ont un budget minimum qui leur permet un fonctionnement minimum. Elles sont toutefois aussi dans des situations de pénurie budgétaire et d'effectif très faible et un travail est en cours afin de regarder comment mutualiser non plus au niveau régional, mais au niveau des espaces de polarisation qui sont des périmètres infrarégionaux qui regroupent quelques chambres de manière à faire des économies opérationnelles. Chacun comprendra qu'une personne ne peut pas faire l'aller-retour entre Aurillac et Lyon tous les jours, il faut donc trouver des périmètres infrarégionaux permettant à certaines ressources rares de travailler pour plusieurs Chambres. Ces périmètres sont l'ancienne Auvergne, l'espace Nord : Ain, Haute-Savoie et Savoie, l'espace Sud : les deux Chambres de l'Isère, Drôme et Ardèche, ainsi que la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne qui a un espace avec la CCI du Beaujolais.

L'approbation du plan de transformation et de redimensionnement interne correspond à la 3^{ème} résolution de notre consultation par voie électronique de demain.

Informations du Président et des Présidentes de délégation

Le Président Philippe VALENTIN laisse la parole aux Présidentes de délégation.

Délégation de Saint-Étienne

Irène BREUIL informe que la délégation a travaillé sur le plan de relance, s'adressant aux industriels, à la filière des CHR, aux commerçants de proximité. Concernant les industriels,

l'opération Pack Rebond menée par les conseils de la CCI consistait à appeler les chefs d'entreprise pour leur expliquer les dispositifs et appels à projet à leur disposition.

La délégation travaille sur des projets identifiés pour un retour à la Préfecture et aux différents acteurs du territoire, ce qui devrait permettre de bien les accompagner. Quelque 70 projets sont identifiés.

Concernant la filière des CHR, la délégation travaille en proximité avec l'UNMI et la Préfecture, une réunion se tient toutes les quinze jours avec la Préfète de la Loire pour apporter un soutien à la filière, répondre à leurs questions et essayer de trouver des solutions.

Les commerçants de proximité sont quant à eux dans une situation dramatique, Irène BREUIL a été très touchée par des propos de commerçants brisés qui disaient ne pas mourir du Covid, mais d'une mort économique.

Les élus sont très sollicités sur le territoire ligérien, ils ont porté bon nombre d'actions de communication sur le territoire via les plus grands médias : le Progrès, TL7, RCF, France Bleu, l'Essor.

Enfin, Irène BREUIL a soutenu en tant que représentante du monde économique de Loire Sud la candidature de Saint-Étienne pour les jeux paralympiques de 2024, au côté de Gaël PERDRIAU.

Délégation de Roanne

Véronique MADELRIEUX précise que la délégation de Roanne mène les mêmes actions que Saint-Étienne sur les appels sortants afin de recenser les difficultés des entreprises du territoire ; les collaborateurs sont mobilisés.

Dès le début du reconfinement, la délégation a entrepris une action avec la ville de Roanne pour aider les commerçants et a boosté la *market place* locale Achetez en Roannais, soutenue par l'association des commerçants les Vitrites de Roanne que la CCI soutient. Achetez en Roannais offre la gratuité de ses services aux commerçants pendant tout le confinement.

Et la délégation a créé avec la ville de Roanne un point retrait colis : les commerçants peuvent être appelés directement par les clients ou les clients peuvent appeler un numéro

mis en place par la ville afin de passer leurs commandes et soit ils viennent retirer leur colis au point relais créé en zone piétonne soit la ville leur livre gratuitement la semaine.

La délégation a par ailleurs fait une action similaire avec la ville du Coteau qui est très sollicitée par les commerçants. Elle route les appels à la CCI pour faire des appels sortants auprès des personnes qui ont des problématiques particulières.

Et il y a un boost avec Achetez en Roannais et l'aide au développement d'une plate-forme à destination des restaurants. Un ancien Costellois établi à Paris offre cette plate-forme aux restaurants.

Enfin, Véronique MADELRIEUX a fait un certain nombre de visites auprès des Présidents de Communautés de Communes afin de leur rappeler que la CCI est en relais pour prêter main-forte à leurs ressortissants et les soutenir.

Le Président Philippe VALENTIN laisse la parole à Marc DEGRANGE pour faire l'état des actions concrètes mises en place.

Marc DEGRANGE souligne la très forte mobilisation des CCI pour soutenir en premier lieu les commerces dits non-essentiels. Il y a eu une prise de position en relais avec celle de CCI France pour tenter d'obtenir du gouvernement une autorisation d'ouverture sur rendez-vous, malheureusement cela n'a pas été accordé.

Un plan d'action Urgence commerce englobe une vingtaine de dispositifs mis en place par la CCI, la Région et les collectivités avec un focus sur la digitalisation des commerces, bien que ça ne soit pas la solution miracle, cela permet simplement d'avoir un lien et pour certains de générer un peu de chiffre d'affaires.

Une campagne d'appels sortants a été menée, plus de 1 200 commerçants ont été ou vont être contactés afin de mesurer l'impact de ce confinement sur la santé des commerces et de les orienter vers les aides et dispositifs d'accompagnement adéquats.

La CCI a également rédigé un communiqué de presse qui a fait l'objet d'une dépêche AFP avec de très nombreux articles dans la presse régionale et nationale, notamment une excellente interview d'Irène BREUIL sur Saint-Étienne, Marc DEGRANGE en ayant aussi fait une sur BFM.

La CCI a communiqué sur le plan d'urgence commerce auprès de 32 000 commerçants via une newsletter spécifique et a envoyé un mail à quelque 200 unions commerciales afin d'informer de ces actions et qu'elles puissent les relayer auprès des commerçants.

La CCI va par ailleurs envoyer un mail d'information sur le plan d'urgence commerce aux maires et adjoints dans la mesure où des petites communes n'ont pas d'union commerciale et où les commerçants n'ont pas les informations ou font appel à leur municipalité.

La CCI maintient une prise de parole forte en lien avec CCI France pour tenter de convaincre l'État d'autoriser une réouverture au 27 novembre et au maximum au 1^{er} décembre, mais le 27 novembre permet d'ouvrir un week-end notamment lors du Black Friday, afin que la consommation ne soit pas faite uniquement auprès des *pure player* ou des grandes plateformes comme Amazon. Des syndicats se mobilisent très fortement, entre autres celui du prêt-à-porter, pour demander à leurs adhérents d'ouvrir quoi qu'il en coûte et quoi qu'il arrive le 27 novembre.

Il y a aussi une forte mobilisation pour soutenir les entreprises d'autres secteurs, avec la mise en place à la demande de l'État d'une campagne d'appels sortants auprès des ETI et PMI du territoire sur le plan de relance industrie. Les conseillers ont contacté 1 400 entreprises industrielles pour les sensibiliser sur les aides existantes dont les 46 dispositifs contenus dans le Pack Rebond du plan de relance.

La CCI communique fortement sur le numéro vert unique 0805 296 000, ainsi que sur le site Web et les réseaux sociaux.

Enfin, la CCI a transformé ses événements physiques en événements digitaux tels que CIEL prévu les 14 et 15 octobre qui a été annulé (plus de 100 exposants et 1 500 visiteurs étaient attendus), remplacé par des rendez-vous individuels en visio, les conférences, ateliers et la remise des trophées ont été maintenus en Webinaire. Plus de 1 000 participants se sont connectés.

Le forum Franchise prévu le 22 octobre au Palais des Congrès avec 130 exposants a été annulé et là aussi, la remise des trophées a été maintenue et de nombreux Webinaires ont été organisés afin d'apporter des informations, des conseils et des réponses aux porteurs de projet.

Le forum de l'Entrepreneuriat sera 100 % digital (il était programmé les 24 et 25 novembre à Lyon et le 9 décembre à Saint-Etienne) avec un programme de conférences thématiques, rencontres avec des experts et des tables rondes pour échanger en petits groupes.

Plus que jamais, la CCI est mobilisée sur ses territoires de manière à apporter le maximum de réponses dans des moments de détresse absolue des chefs d'entreprise. C'est très compliqué à vivre pour tout le monde. Ceci dit, tout le monde veut se battre.

La France vient de fêter les 50 ans de la disparition du Général de Gaulle dont Marc DEGRANGE a retenu deux messages : la résilience et il va falloir que l'État entende les revendications des CCI. Il y a une véritable incompréhension presque une humiliation, chacun peut voir à la télévision les plages bondées, les mesures barrières complètement obsolètes dans les grands services du commerce, dans la grande distribution alors que les commerces de proximité doivent rester fermés.

Il rappelle que l'Allemagne et l'Espagne ont fait l'inverse : là où on maîtrise le mieux les flux et les gestes barrières, on laisse ouvert et là où c'est plus compliqué, on met en place des mesures permettant de limiter l'accès de manière à permettre de moins diffuser ce virus.

Le Président Philippe VALENTIN retient que, malgré la difficulté en interne, la CCI se bat sur le plan de relance auprès des TPE.

Il informe les élus qu'ils vont recevoir un formulaire simple d'éléments de langage de ce qu'est la CCI : quels sont ses clients, son territoire, son fonctionnement afin que chacun soit en capacité d'être le porte-parole de la CCI sur ses nouvelles orientations.

Débat et questions diverses

Le Président Philippe VALENTIN demande s'il y a des questions. *Pas de questions.*

Clôture de séance

Le Président Philippe VALENTIN laisse la parole à Cécile DINDAR, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Secrétaire générale de la Préfecture du Rhône.

Cécile DINDAR remercie le Président VALENTIN, salue le Président GUERAND, les élus et le Directeur Général.

Elle a noté que l'ordre du jour de cette Assemblée générale a été largement budgétaire et très axé sur la transformation de la Chambre. Elle sait que ce chantier a été difficile et elle tenait à saluer non seulement l'effort pour le mener à bien, mais aussi la vision, l'ambition

portée à travers ce plan qui est né d'une contrainte réelle, ainsi que le cap fixé pour les années à venir, mais aussi le soin apporté à l'accompagnement de tous les collaborateurs qui seront impactés par cette transformation, sans oublier le souci du maillage territorial de la Chambre dans ce contexte.

La CCI a gardé le cap pour accompagner les entreprises malgré l'ampleur de cette tâche et malgré les bouleversements de la crise sanitaire. Cécile DINDAR sait que c'est la préoccupation de tous et cela a été abordé dans plusieurs interventions.

Elle évoque ensuite les effets sur l'économie de la crise sanitaire et des dernières mesures prises pour lutter contre l'épidémie. Comme chacun le sait, la région Auvergne Rhône-Alpes est très touchée, elle est l'épicentre de cette deuxième vague du Coronavirus. Pour y faire face, le Gouvernement a pris des mesures fortes, notamment la mise en place d'un confinement généralisé sur l'ensemble du territoire national alors que l'ensemble du territoire est touché de manière diverse puisque la région Auvergne Rhône-Alpes connaissait jusqu'à ces tout derniers jours des indicateurs de l'ordre du double de la moyenne nationale en termes de circulation du virus. Chacun sait l'impact de cette deuxième vague sur les capacités hospitalières, le niveau des hospitalisations étant le double de celui observé pendant la première vague du printemps. Cependant, avec l'amélioration de la prise en charge médicale et des connaissances médicales sur ce virus, les formes les plus graves ont pu être prises en charge de manière améliorée et le nombre de patients hospitalisés qui ont dû être admis en réanimation a été proportionnellement moins fort ; il n'empêche que les capacités de réanimation sur la région ont été très lourdement impactées et que des dizaines de patients ont fait l'objet d'un transfert sanitaire vers des régions dont les hôpitaux sont moins touchés par la deuxième vague du Coronavirus.

Les mesures mises en place sont très contraignantes pour le commerce en particulier puisque, contrairement à la première phase et au premier confinement, de nombreuses activités économiques ont pu continuer dont notamment l'enseignement scolaire avec l'accueil des enfants, des collégiens et des lycéens dans les établissements. Pour autant, de nombreux commerces sont fermés, le Premier Ministre a annoncé jeudi dernier que ces règles demeurent inchangées pour les 15 jours à venir, néanmoins des premières mesures d'allègement pourraient intervenir dès le 1^{er} décembre pour les commerces fermés sur la base d'un protocole sanitaire qui devra être renforcé et qui fait l'objet de discussions interministérielles.

Chacun souhaite que ces allègements puissent intervenir dès le 1^{er} décembre, mais ils seront dictés par la situation sanitaire, sachant que les indicateurs sanitaires de ces derniers jours sont plutôt très encourageants après des premières tendances à une stabilisation et à une légère baisse du taux d'incidence, ces trois derniers jours l'on voit l'effet du confinement.

Contrairement à la perception d'un confinement qui serait moins bien respecté, il se fait sur des bases différentes, néanmoins en termes d'évolution du Covid l'impact est très perceptible, le taux d'incidence que connaît le département ayant diminué de plus de 40 % en quelques jours. C'est l'effet du couvre-feu puis du confinement.

Cécile DINDAR insiste sur le relais que la CCI apporte depuis le début de la crise, en alertant sur les difficultés rencontrées, ce qui a permis au Préfet de relayer ces difficultés et les propositions auprès du gouvernement, et sur le relais auprès des entreprises pour porter à leur connaissance et les accompagner par rapport aux mesures d'accompagnement auxquelles elles ont droit : extension des prêts garantis par l'État, renforcement du fonds de solidarité puisque les entreprises fermées administrativement pourront recevoir une indemnisation jusqu'à 10 000 €, report de charges sociales pour les échéances entre le 5 et le 15 novembre, élargissement des exonérations de charges sociales, la mise en place d'un crédit d'impôt pour réduire les loyers des commerces fermés administrativement, mesure très attendue qui évitera aux bailleurs de se retrouver confrontés à un défaut de paiement et qui permettra aux entreprises de bénéficier de loyers réduits, sans oublier l'activité partielle de longue durée.

La CCI est aussi mobilisée sur le plan de relance en tant que point de contact des entreprises pour les accompagner, les aiguiller dans leurs démarches, les orienter selon leur profil. Lors de la dernière Assemblée générale, plusieurs élus étaient intervenus pour souligner que les préoccupations des entreprises étaient axées sur l'urgence et les difficultés auxquelles nombre d'entre elles sont confrontées et c'est tout l'effort conjoint de la Chambre et des services de l'État de les accompagner, néanmoins les premiers retours s'agissant du plan de relance sont encourageants et montrent que grâce à l'action de la CCI auprès des entreprises, de nombreux projets ont pu émerger. C'est le cas sur l'appel à projet Territoire d'industrie où l'État et la Région ont co-validé 28 dossiers. C'est le cas aussi sur d'autres appels à projets pour lesquels des tendances commencent à se dessiner, par exemple pour l'appel Résilience la Région compte de nombreux projets qui devraient permettre au territoire d'être bien positionné.

C'est donc le travail de la CCI, mais aussi ses initiatives que Cécile DINDAR tient à saluer en tant qu'interlocuteur de 1^{er} niveau et en cohérence de son rôle depuis le début de la crise avec les cellules de crise en ligne pour répondre aux questions des chefs d'entreprise et des très nombreux commerçants. Elle salue également le travail réalisé avec la Direction Régionale des Finances Publiques pour accompagner les entreprises en difficulté, faciliter l'accès au dispositif par les campagnes d'appels à travers la mise en place du programme SOS commerce numérique qui propose des solutions concrètes pour maintenir l'activité grâce au kit numérique et au *cliquez et collectez*, sans oublier le travail d'accompagnement des entreprises de manière générale qui se poursuit avec la digitalisation des offres de formation et au sein de Team France Export avec le partenariat que la CCI a noué avec Business France pour aider les entreprises françaises à exporter.

Cécile DINDAR précise que le Préfet sait les difficultés auxquelles les chefs d'entreprise font face, la détresse de nombreux entrepreneurs que la CCI accompagne et comprend, ses élus étant des chefs d'entreprise et qu'il en fait part au gouvernement.

Elle sait que les élus et chefs d'entreprise souhaitent que l'activité reprenne pour toutes les entreprises, que les commerces fermés puissent rouvrir au plus vite, que l'économie puisse enfin pleinement redémarrer et bien entendu, ce souhait est partagé par les services de l'État, mais la réalité des hôpitaux et le contexte sanitaire incite à la prudence. Il ne s'agit pas de faire le choix du sanitaire plutôt que de l'économique, mais de préserver les perspectives de manière durable et d'éviter que des perspectives de reprise de l'activité trop rapides ne conduisent à un retour en arrière qui serait pire.

Dans l'intervalle, le rôle de la Chambre est essentiel en termes de soutien aux entreprises, notamment celles qui sont concernées par une fermeture, en les orientant vers les mesures d'urgence, de relance, en les accompagnant pour adapter leur activité. Le mouvement est engagé dans de nombreux commerces de proximité pour adapter l'activité par le numérique. L'objectif est de maintenir le plus haut niveau d'activité possible compte tenu des contraintes sanitaires.

Enfin, Cécile DINDAR salue les efforts que la CCI a entrepris, les choix qu'elle a faits pour se transformer, l'énergie dégagée pour assurer cette transformation et accompagner tous les collaborateurs dans ce mouvement en cette période délicate. Elle la remercie également pour le rôle qu'elle joue depuis le confinement et précise que dans la période qui va suivre

sur le temps court comme dans la durée la CCI peut compter sur les services de l'État pour relayer les attentes.

Le Président Philippe VALENTIN remercie Cécile DINDAR. Un certain nombre de questions étant posées, le Président VALENTIN propose de les récolter et de les lui transmettre.

Il rappelle enfin l'indispensable participation des élus au niveau du vote électronique qui démarrera le 17 novembre à 8h.

Date de la prochaine Assemblée générale

Lundi 14 décembre 2020

à 10h00